



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la citoyenneté et des élections,
Mél : pref-elections@eure.gouv.fr

Evreux, le **30 SEP. 2024**

Le Secrétaire Général
chargé de l'administration dans le département
à

Mesdames et Messieurs les maires
du département de l'Eure
*En communication à
Messieurs les Sous-Préfets
des Andelys et de Bernay*

Objet : Élection des membres des chambres d'agriculture de 2025, transmission des listes électorales des collèges des électeurs individuels

Pour faire suite aux informations que vous avez reçues à l'occasion du lancement des opérations électorales des prochaines élections des membres des chambres d'agriculture, vous voudrez bien trouver en pièces jointes, conformément à l'article R.511-17 du Code rural et de la pêche maritime, les listes provisoires des électeurs de votre commune pour chaque collège des électeurs individuels.

En application de l'article R.511-19 du Code rural et de la pêche maritime, vous veillerez à en assurer l'affichage, dès réception, aux lieux accoutumés où elles devront demeurer jusqu'au 15 octobre 2024 inclus.

Je vous remercie également de bien vouloir adresser à la commission d'établissement des listes électorales, à l'aide des fiches de liaison jointes à la présente circulaire les modifications qui doivent être faites sur les listes électorales en raison du décès d'un électeur, du départ de la commune d'un électeur ou de la perte des droits civils et politiques d'un électeur dont vous aurez eu connaissance de la part des juridictions.

Je vous serai obligé de transmettre à la commission vos observations portées sur ces fiches accompagnées des pièces justificatives impérativement avant le 16 octobre 2024 :

- soit par messagerie à l'adresse suivante :

sidonie.lancelin@normandie.chambagri.fr

- soit par voie postale à l'adresse suivante :

Chambre d'agriculture de l'Eure
Elections des membres de la chambre d'agriculture
(à l'attention de Madame Sidonie LANCELIN)
5, rue de la petite cité
CS 80882
27 008 Evreux Cédex

Je vous informe également que toute personne qui ne figure pas sur les listes électorales provisoires peut demander à la commission d'y être inscrite avant le 16 octobre 2024. De même, tout électeur inscrit dans le département peut demander l'inscription d'une personne omise ou la radiation d'une personne qu'elle estime indûment inscrite. Ces réclamations doivent être transmises au président de la commission d'établissement des listes électorales par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

A ce titre, je vous remercie de bien vouloir également procéder à l'affichage de l'avis annexé à la présente circulaire mentionnant ces différentes possibilités.

Les listes électorales définitives seront arrêtées par la commission avant le 25 novembre 2024. Vous recevrez notification de la liste électorale définitive de votre commune avant le 30 novembre 2024, pour affichage et consultation éventuelle.

Mes services ainsi que ceux de la chambre d'agriculture de l'Eure en charge du secrétariat de la commission d'établissement des listes électorales (Mme Sidonie LANCELIN 02 32 78 80 03) se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile.

Bien à vous,

Le Secrétaire Général
chargé de l'administration de l'État
dans le département,



Alaric MALVES

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'EURE

ÉTABLISSEMENT DES LISTES ÉLECTORALES

A V I S

Les listes électorales provisoires des électeurs individuels à l'élection des membres de la chambre d'agriculture de l'Eure sont affichées en mairie **jusqu'au 15 octobre 2024**. Elles sont également mises à disposition du public pour consultation au siège de la chambre d'agriculture.

Toute personne ne figurant pas sur les listes électorales provisoires peut demander à la commission départementale à y être inscrite.

De même, tout électeur inscrit dans le département peut demander l'inscription d'une personne omise ou la radiation d'une personne qu'il estime indûment inscrite.

Ces réclamations doivent être transmises par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, avant le 16 octobre 2024 à :

Monsieur le président
Commission d'établissement des listes électorales
Préfecture de l'Eure
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la Citoyenneté et des Élections
Boulevard Georges Chauvin
CS 40011
27020 ÉVREUX cedex